

Les bourses du CIHEAM

Vous êtes ressortissant d'un pays membre du CIHEAM

L'institut adopte un nouveau système de bourses d'études permettant de faire bénéficier de la prise en charge des frais de séjour et de formation au plus grand nombre d'étudiants.

La bourse complète

Si votre dossier est classé parmi les premiers par le comité de sélection, en fonction du nombre de bourses disponibles par filière et par pays, vous pourrez bénéficier d'une **bourse complète**.

Le CIHEAM-IAMM prendra en charge :

- Les frais de formation
- L'assurance maladie et hospitalière
- L'hébergement à la résidence du CIHEAM-IAMM (Chambre individuelle en studio double. Possibilité d'hébergement en studio simple moyennant la prise en charge par l'étudiant du coût supplémentaire)
- Le repas de midi à la cafétéria du CIHEAM-IAMM les jours ouvrables (du lundi au vendredi, hors périodes de fermeture)
- Allocation complémentaire pour les frais de séjour à Montpellier

Vous prendrez en charge :

- Les droits d'inscription : 230 euros
- Le voyage aller-retour
- Les petits déjeuners et les repas du soir

Nb : Si vous avez déjà une bourse d'un autre organisme ou si vous attendez une réponse de la part d'autres organismes, vous devez le mentionner dans votre formulaire de candidature.

La bourse partielle

Les ressortissants d'un pays membre du CIHEAM qui sont admis sans bourse complète bénéficient automatiquement d'une bourse partielle qui prend en charge les frais de formation.

Vous prendrez en charge :

- Les droits d'inscription : 230 euros
- L'assurance maladie et hospitalière (prévoir environ 250 euros si vous souscrivez une assurance en France)
- Le voyage aller-retour
- Les frais de séjour : logement, repas et autres frais divers

Vous êtes non ressortissant d'un pays membre du CIHEAM

Vous ne pouvez pas bénéficier d'une bourse octroyée par notre institut. **Il faudra obligatoirement que vous trouviez une bourse de la coopération française ou d'un organisme international qui couvre le coût de votre formation.**

Pour cela il faut vous adresser, dans votre pays, au conseiller culturel de l'ambassade de France (Mission de Coopération Scientifique et Technique) et aux bureaux d'autres organismes nationaux et internationaux tels que l'AFD, la GTZ, la Banque Mondiale, l'Union Européenne, etc. Voir liste non exhaustive ci-dessous :

<http://www.afd.fr/jahia/Jahia/>

<http://www.giz.de/en/>

<http://www.sfere.fr/>

<http://www.campus.france.org/fr>

<http://www.campusfrance.org/fria/bourse>

<http://www.auf.org/>

<http://www.francophonie.org/>

http://eacea.ec.europa.eu/index_en.php

<http://www.banquemondiale.org/>

Attention, les demandes de bourse d'études sont très souvent à déposer 1 an à l'avance. Nous vous conseillons de nous adresser le plus rapidement possible un dossier de candidature.

Si le comité de sélection estime que vous êtes admissible, nous vous adresserons une **admission provisoire** qui vous sera demandée par les organismes de financement. L'**admission définitive** vous sera délivrée en juin, sous condition que votre candidature soit définitivement validée par le comité de sélection final.